

 ENTREPRISE BENEFICIAIRE	 ENTREPRISE DEFICITAIRE
* Augmentation générale : 1% au 1^{er} Octobre 2010 (avec une valeur plancher 15 euros)	* Augmentation générale : 0.4% au 1^{er} Août 2010 (avec une valeur plancher 11 euros) + * Augmentation générale : 0.4% au 1^{er} Décembre 2010 (avec une valeur plancher 10 euros)
* Prime <u>exceptionnelle</u> de 600 € brut au prorata du temps du travail. Présence obligatoire à la date du versement	* Prime Uniforme <u>Annuelle</u> de 1400 € brut (pour tout le monde)
* Ouverture d'un chantier incentives. * Ouverture d'un chantier sur les emplois cadre et sur les métiers non cadre	* Clause de rendez vous prévue en septembre pour une revalorisation éventuelle des IKV * Clause d'ajustement et de rendez vous prévue en fonction de l'évolution de l'entreprise et de son environnement économique * Principe d'une provision visant à financer des mesures d'égalisation professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les catégories professionnelles de l'entreprise sans exception
* 5 minutes de pauses en plus soit 25 minutes pour les vacances de 6 heures sans pauses déjeuner	* Revalorisation des primes et indemnités liées à l'emploi de + 0,8 % au 1er octobre 2010 ainsi que l'allocation garde d'enfants
	* Garantie de rémunération annuelle minimale de 21 200 € (soit 1766€ par mois)